

Séance du 15 février 2021

2021/005

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /
Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Bernard LHOSSEIN / Sébastien
ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Sandrine TREBUCQ
En zoom : Michel DUHAMEL / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

DEMANDE DETR POUR LA SECURISATION DE LA RUE DES PONTS

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite obtenir des subventions pour aider au financement de la sécurisation de la rue des Ponts : la répartition des trottoirs et des places de stationnement doit être redéfinie afin de permettre la réalisation d'un accès piéton PMR sécurisé...

Depuis quelques années, la commune travaille à la création d'un pôle scolaire, périscolaire et extrascolaire accessible, sécuritaire et favorable à l'enseignement, au développement et à l'épanouissement des enfants. C'est pourquoi, de nombreux travaux de rénovation ont été réalisés sur les différents bâtiments. Le pôle de la restauration scolaire fera l'objet de travaux courant 2021 (subvention DETR 2020).

La rue des Ponts est l'axe qui permet aux enfants d'accéder aux locaux de la cantine, du centre de loisirs, de la salle P. Comet et des stades de sports (rugby et football). Elle est aujourd'hui dans un état dégradé et doit faire l'objet d'une réhabilitation complète pour sécuriser l'accès piéton des différents utilisateurs.

Aussi, une réflexion est portée sur un aménagement qui favoriserait les circulations douces. En effet, lorsque le pôle de la restauration scolaire aura été réhabilité, la rue des Ponts sera davantage empruntée :

- Pour déposer et récupérer les enfants (ALAE)
- Pour amener les enfants dans les salles, bâtiments, stades pour la pratique des activités
- Par l'association « Camin'Ibos » qui gère le « bus pédestre scolaire »

Plan de financement / DETR 2021 :

Etat - DETR	50 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	43 000 € HT
	TOTAL 93 000 € HT
	Soit 111 600 € TTC

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 50.000 € HT au titre de la DETR 2021 pour la sécurisation de la rue des Ponts.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le **18 FEV. 2021**

de la publication le.....

IBOS,

Le **18 FEV. 2021**

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,

